

Résolution de l'Assemblée Générale du personnel de Pré-de-Vert du 6 février 2023

A la présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier

A la cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Mme Dittli

Au chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, M. Borloz

Au chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, M. Venizelos

A la cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, Mme Ruiz

**A la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines,
Mme Gorrite**

L'Assemblée du personnel de l'institution de Pré-de-Vert, Fondation Claudi Russell-Eynard, s'est, une nouvelle fois réunie en date du 6 février 2023. Iels ont débattu des éléments suivants:

- Le Conseil d'Etat a communiqué le 8 décembre sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1^{er} janvier 2023, sans consultation ni négociation avec les organisations du personnel.
- Ce taux représente une baisse importante de nos salaires réels. L'inflation telle que calculée par l'indice des prix à la consommation se montait à 3% entre octobre 2021 et octobre 2022 et même à 4,6% depuis décembre 2020. Selon l'Union Syndicale Suisse, il faudrait une indexation de 5% pour compenser entièrement la hausse du coût de la vie.
- Malgré ces constats et les courriers des associations professionnelles et des syndicats, les mobilisations, grèves et manifestations du personnel du parapublic comme de la fonction publique depuis le mois de décembre 2022, renouvelée le 23 et 31 janvier dernier, le Conseil d'Etat n'a toujours pas adapté sa décision à la hauteur du renchérissement.

Vu:

1. Le caractère inacceptable d'une telle perte salariale, qui pèserait encore plus fortement sur les salarié.e.s des classes les plus basses de la grille.
2. La différence de traitement entre collaborateurs du secteur parapublic et collaborateurs de la fonction publique.
3. La situation financière de l'Etat de Vaud, qui dispose d'une fortune de plus de 5.4 milliards de francs accumulée en raison des sous-effectifs permanents et organisés du service public et parapublic ainsi que de la stagnation voire de la baisse des salaires réels. Il dispose de tous les moyens pour accorder une pleine indexation, respectant ainsi le personnel.

L'Assemblée générale demande au Conseil d'Etat:

1. **D'ouvrir immédiatement de véritables négociations avec les syndicats et organisations du personnel,**
2. **D'annoncer avant le 9 février une amélioration significative de l'indexation des salaires et de l'échelle des salaires, à la hauteur de l'augmentation du coût de la vie réelle**
3. **De respecter les dispositions de la CCT Social-Vaud dont l'Etat est signataire et d'appliquer une équité de traitement entre les collaborateurs du secteur parapublic et ceux du secteur public**

Sans réponse positive à ces trois demandes réitérées, l'Assemblée générale de l'institution de Pré-de-Vert, Fondation Claudi Russell-Eynard, décide de poursuivre la mobilisation interne et de se joindre à celle de la fonction publique du 9 février 2023. Tant que le Conseil d'Etat n'accède pas à ces demandes la mobilisation du personnel de Pré-de-Vert se maintiendra, et ce jusqu'à nouvel avis.

Résolution votée à l'unanimité.

Rolle, le 6 février 2023